



COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal Séance du vendredi 26 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, vingt-six août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELVEZET (Gard) régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Michel Lafont, Maire.

Etaient présents : Michel Lafont, Julien Gauchard, Rodolphe Guillaumont, Géraldine Herman, Catherine Domenichini, Eric David, Romain Meyer

Absente excusée : Sonia Stengel ;

Absent : Max Gallon ;

Procurations : /

Nombre de votants : 7

Date de convocation : 19 août 2022

Ouverture de la séance du conseil à 18H05

Le quorum étant atteint, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : il est proposé Madame Catherine Domenichini comme secrétaire de séance

Approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal : séance du 02 juin 2022
2. 036/2022 - Poste d'adjoint suite à démission (remplacement ou non du siège vacant)
 - Renouvellement du poste d'adjoint suite à la démission de Monsieur Cyril COURRIOUX, 3^{ème} adjoint
 - Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à démission
3. 037/2022 - Renouvellement certificat Electronique – Devis SRCI
4. 038/2022 - Achat d'une autoportée – choix du prestataire et validation des propositions financières
5. 039/2022 - Convention de mise à disposition d'un local pour les associations
6. Propreté : intervention du service de nettoyage et modalités de facturation (RETRAIT)
7. 040/2022 - Présentation des rapports du SIVOM
8. Cession concession n°23 Madame BRANDI (RETRAIT)
9. 041/2022 - Propositions d'achat de terrain pour l'implantation de la station d'épuration
10. 042/2022 - Convention d'occupation du domaine public pour la pose de matériels de relevés de compteur d'eau
11. 043/2022 - Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
12. 044/2022 - Modification des horaires de sonnerie de la cloche communale
13. Questions diverses : modification des règles de publicité des actes au 1^{er} juillet 2022

Point N°1	Approbation du procès-verbal : séance du 02 juin 2022	
----------------------	--	--

Le maire indique que tout le monde a reçu et a été invité à relire le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 02 juin 2022.

Le procès-verbal n'appelle pas de remarques.

Adopté à l'unanimité

Point N°2	Poste d'adjoint suite à démission (remplacement ou non du siège vacant)	036/2022
----------------------	--	-----------------

Cf. procès-verbal d'élection joint au présent procès-verbal de séance.

Adopté à l'unanimité

Point N°3	Renouvellement certificat électronique – Devis SRCI	037/2022
----------------------	--	-----------------

La signature des bordereaux de paiement s'effectue, depuis quelques années, de manière dématérialisée.

Cela engendre l'obligation de disposer d'une clé numérique de signature électronique. La dernière étant arrivée à expiration, il est proposé de valider le devis proposé par la société SRCI d'un montant de 240 euros TTC.

La Secrétaire de Mairie étant absente, le renouvellement du certificat s'effectuera au nom de Michel LAFONT, Maire.

Adopté à l'unanimité

Point N°4	Achat d'une autoportée – Choix du prestataire et validation des propositions financières	038/2022
----------------------	---	-----------------

Il a été inscrit au budget 2022, une dépense afférente à l'achat d'une tondeuse autoportée.

Après étude, il apparaît que le devis présenté et proposé par la société CEVENNES MATERIELS soit le plus intéressant.

Il est proposé de valider la proposition financière pour un montant de 2 002,87 euros toutes taxes comprises.

Adopté à l'unanimité

Point N°5	Convention de mise à disposition d'un local pour les associations	039/2022
----------------------	--	-----------------

Il est présenté à l'assemblée, un projet de convention de mise à disposition de l'ancien local municipal.

Trois box ont été matérialisés et permettront aux associations signataires de la convention d'en disposer.

Adopté à l'unanimité

Point N°6	Propreté : intervention du service de nettoyage et modalités de facturation	
------------------	--	--

Ce point est retiré de l'ordre du jour de manière à permettre un approfondissement technique de la question.

Point N°7	Présentation des rapports du SIVOM	040/2022
------------------	---	-----------------

Le maire présente les rapports d'activité transmis par le SIVOM, portant sur les services d'eau et d'assainissement pour l'année 2021.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation

Point N°8	Cession concession n°23 Madame BRANDI	
------------------	--	--

Ne disposant pas des éléments nécessaires à l'étude de cette demande, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point N°9	Propositions d'achat de terrain pour l'implantation de la station d'épuration	041/2022
------------------	--	-----------------

Le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration, il y a lieu d'acquérir de nouvelles parcelles et de faire des propositions d'achat aux propriétaires concernés.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir les parcelles ci-après désignées, d'en fixer le prix à 0.50 centimes le mètre carré, et de prendre en charge financièrement les frais notariés :

- 35 E 155 pour une surface de 4640 m²
- 35 E 154 pour une surface de 728 m²
- 35 E 153 pour une surface de 705 m²
- 35 E 152 pour une surface de 980 m²
- 35 E 151 pour une surface de 850 m²
- 35 E 150 pour une surface de 1680 m²
- 35 E 149 pour une surface de 3640 m²

Soit un total de 13 223 m² pour un montant estimé de 6 700 environ, hors frais notariés.

Adopté à l'unanimité

Point N°10	Occupation du domaine public pour la pose de matériels de relevés de compteur d'eau	042/2022
-------------------	--	-----------------

Afin de permettre au SIVOM d'effectuer les travaux afférents à l'objet, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le syndicat à procéder à la pose d'un compteur d'eau sur le domaine public et de leur permettre de procéder au raccordement sur la conduite principale.

Ces travaux seront effectués sur la voir communale n°5 de Coste-belle au mas de l'Ancienne Eglise pour Monsieur Fabrice GIORDANNO.

Adopté à l'unanimité

Point N°11	Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité	043/2022
-----------------------	--	-----------------

Monsieur le Maire présente les éléments fournis par Territoire d'énergie (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) et expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

Il est précisé que l'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance et qu'il est donc proposé au conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2022 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit une taux de revalorisation de 44,58 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Point N°12	Modification des horaires de sonnerie de la cloche communale	044/2022
-----------------------	---	-----------------

Considérant les échanges qui ont eu lieu lors de la réunion publique, il est proposé de mettre un angélus au nombre de coup minimal à 07h00.

Il ne semble pas être question d'arrêter les cloches de la commune.

Adopté à l'unanimité

Point N°13	Questions diverses	
-----------------------	---------------------------	--

Présentation des modifications des règles de publicité des actes au 1^{er} juillet 2022

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie l'ensemble du Conseil Municipal et lève la séance à 19h40.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie.

Belvezet, le 14 octobre 2022

Le Maire,
Michel LAFONT



La secrétaire de séance,
Catherine DOMENICHINI